

Lettre ouverte à l'attention de

**Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République**  
**Madame Elisabeth BORNE, Première Ministre**  
**Monsieur Christophe BECHU, Ministre de la Transition Ecologique et Cohésion des Territoires**  
**Monsieur Olivier KLEIN, Ministre Délégué auprès du Ministère de la Transition Ecologique et Cohésion des Territoires, Chargé de la Ville et du Logement**  
**Mesdames et Messieurs les Ministres,**

Début novembre 2022, le [SNPRM](#)<sup>1</sup> et [FAR&MG](#)<sup>2</sup> ont adressé une lettre ouverte aux instances dirigeantes d'Action Logement<sup>3</sup> pour proposer des axes de réflexion quant à la mobilité des salariés.

En vue du futur plan quinquennal 2023-2027, les deux organisations souhaitent mettre à disposition des décideurs leur expertise de terrain pour proposer des solutions pragmatiques, facilement déployables, afin de faciliter la mobilité professionnelle (mutation, embauche) des salariés et fluidifier le marché de l'emploi en France.

Depuis 2001, nous jouons un rôle central, aux côtés d'Action Logement Services (ALS), dans le lien fondamental entre emploi et logement grâce à l'aide Mobili-Pass®.

Ce dispositif a permis à plusieurs centaines de milliers de salariés, des entreprises non agricoles du secteur privé d'au moins 10 salariés, d'être pris en charge par des experts de la mobilité, membres de nos représentations professionnelles, pour organiser et faciliter leur installation (et celle de leur famille) sur le lieu de leur nouvelle affectation professionnelle. Ils ont pu bénéficier d'un panel de services intégralement subventionnés par cette aide (présentation de la région et de la ville d'accueil, recherche et sélection de logement en vue de la location, visite accompagnée des logements sélectionnés, assistance pour les démarches administratives de mise en service du logement, etc), sachant qu'ils pouvaient solliciter directement ou via leur employeur des services complémentaires non subventionnables par ALS (organisation du déménagement, recherche de garde d'enfants, assistance à la scolarisation des enfants, formalité d'immigration, etc).

Or, le 4 avril dernier, ALS annonce aux Responsables des Ressources Humaines des sociétés cotisantes la fin du dispositif Mobili-Pass® au plus tard au 30 juin 2023, compromettant ainsi les recrutements et mobilités de nombreuses sociétés durant la période la plus intense de l'année.

Ce dispositif d'utilité sociale permettant de renforcer la compétitivité des entreprises, et faisant office d'accélérateur de carrière et de retour vers l'emploi, notamment des plus précaires, va donc cesser.

Durant cette période inédite de pénurie de richesses humaines et de forte tension sur le marché locatif, plus que jamais, pour maintenir l'attractivité des territoires et accompagner le retour vers l'emploi, les entreprises ont besoin d'outils adaptés pour attirer les talents tant recherchés et pérenniser leurs compétences. Or, la disparition du Mobili-Pass® est un mauvais coup porté aux entreprises cotisantes et aux travailleurs, mais il n'est pas encore trop tard pour agir ensemble et maintenir cette aide.

Dans notre lettre ouverte, nous proposons 4 pistes de réflexion pour pérenniser et faciliter l'accès à la mobilité de tous les salariés (CDI, CDD, alternants, apprentis, intérimaires...).

Avec plus d'un million de déménagements par an en France pour raison professionnelle et 364 500 emplois non pourvus<sup>4</sup> faute de candidats, notamment pour cause de frein à la mobilité, les entreprises, les salariés et nous-mêmes restons convaincu du bien-fondé de ce dispositif et de son intérêt commun, qui ne demande qu'à être amélioré et élargi.

Tous ensemble relevons le défi mobilité/emploi, pour accompagner bien plus que les 16000 bénéficiaires annuels du Mobili-Pass® !

**Sophie CHASSERY**  
Présidente du SNPRM



105-109 rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris  
[www.snprm.com](http://www.snprm.com)  
Siret 494 778 574 00033

Sophie CHASSERY.

1. SNPRM - Syndicat National des Professionnels de la Relocation et de la Mobilité  
2. FAR&MG - Fédération des Acteurs de la Relocation et de Mobilité Géographique  
3. Lettre ouverte aux instances dirigeantes d'Action Logement [ici](#)  
4. Source Ministère du travail au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022